

**Arrêté du 25 juillet 2016 modifiant l'arrêté du 7 février 2005 fixant la liste des diplômes compatibles avec l'exercice des missions de la personne spécialisée en radiophysique médicale et permettant l'inscription à la formation spécialisée prévue à l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011**

25/07/2016

Cet arrêté supprime le Master "ingénierie pour la santé", spécialité professionnel et recherche : physique médicale, délivré par l'université Claude Bernard-Lyon-I au plus tard au titre de la promotion 2012-2013 de la liste des diplômes compatibles avec l'exercice des missions de la personne spécialisée en radiophysique médicale et permettant l'inscription à la formation spécialisée prévue à l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011.